

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 21.12.2023

Version: 7.7

Date d'édition: 21.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:	Propanol-2 GPR RECTAPUR®
Produit n°:	20839
n°CAS:	67-63-0
Numéro d'identification UE:	603-117-00-0
Numéro d'enregistrement EU REACH:	01-2119457558-25-XXXX
Autres désignations:	Alcool isopropylique, Diméthylcarbinol, IPA, Isopropanol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:	Réactif chimique à usage général En respectant les conditions décrites dans l'annexe de cette fiche de données de sécurité.
Usages déconseillés:	Le produit n'est pas destiné à être utilisé comme nettoyant, détergent ou comme biocide.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

France

VWR International SAS

Rue	Immeuble Estréo, 1-3 rue d'Aurion
Code postal/Ville	93114 Rosny-sous-Bois cedex
Téléphone	+33 (0) 1 45 14 85 00
Téléfax	-
E-mail (personne compétente)	SDS@avantorsciences.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
-----------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger
Liquide inflammable, Catégorie 2	H225
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3, stupéfiant	H336

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Ce produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance:

Propanol-2

Formule des molécules:	$(\text{CH}_3)_2\text{CHOH}$
Poids moléculaire:	60,1 g/mol
n°CAS:	67-63-0
Numéro d'enregistrement EU REACH:	01-2119457558-25-XXXX
N°CE:	200-661-7
ATE, Facteur LCS et/ou facteur M:	aucune

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin. Changer les vêtements souillés ou imprégnés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du secouriste

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet irritant. Vomissement. Nausée. État semi-conscient. Somnolence.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée.
Poudre ABC
Dioxyde de carbone (CO₂).
Azote

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse si cela peut être fait sans risque.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Combustible

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol; risque de retour de flamme au contact avec une source d'inflammation à distance.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.

En cas d'incendie: évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement. Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface. Risque d'explosion.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Colmater les bouches de canalisations. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Éliminer en observant les réglementations administratives.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8 RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de:

Inhalation.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Utiliser une hotte aspirante (laboratoire).

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

Si une ventilation locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de prévention des incendies.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Fournir une douche oculaire et marquer clairement leur emplacement

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée: 15-25°C

Classe de stockage: 3

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient (Désignation)	Source	Pays	paramètre	Valeur limite	Remarque
Propanol-2	DNEL	EU	Travailleur, Cutané, à long terme, systémique	888 mg/kg bw/day	Overall assessment factor (AF): 1
Propanol-2	DNEL	EU	Travailleur, Inhalation, à long terme, systémique	500 mg/m ³	
Propanol-2	PNEC	EU	Eaux, Eau douce	140,9 mg/l	Assessment factor: 1
Propanol-2	PNEC	EU	Eaux, Eau de mer	140,9 mg/l	
Propanol-2	PNEC	EU	eau douce - périodiquement	140,9 mg/l	
Propanol-2	PNEC	EU	Prédateurs, empoisonnement secondaire	160 mg/kg	Assessment factor: 30
Propanol-2	PNEC	EU	sédiment, eau douce	552 mg/kg	sediment dw
Propanol-2	PNEC	EU	sédiment, eau de mer	552 mg/kg	sediment dw
Propanol-2	PNEC	EU	Station d'épuration	2 251 mg/l	Assessment factor: 1
Propanol-2	PNEC	EU	terre	28 mg/kg	soil dw
Propanol-2	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP CT	980 mg/m ³ - 400 ppm	

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN EN 166

Recommandation: VWR 111-0432

Protection de la peau

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié:	Caoutchouc butyle/FKM (caoutchouc fluoré)
Épaisseur du matériau des gants:	0,70 mm
Temps de pénétration:	> 480 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-3819

Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié:	Caoutchouc butyle/FKM (caoutchouc fluoré)
Épaisseur du matériau des gants:	0,70 mm
Temps de pénétration:	> 480 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-3819

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié:	Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)
Recommandation:	VWR 111-0206
Matériau approprié:	ABEK2P3
Recommandation:	VWR 111-0059

Indications diverses

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Fournir une douche oculaire et marquer clairement leur emplacement

8.2.3 *Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement*
aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	aucune donnée disponible

Données de sécurité

pH:	aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	-89 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	82 °C (1013 hPa)
Point d'éclair:	12 °C
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Limite inférieure d'explosivité:	2,3 % (v/v)
Limite supérieure d'explosivité:	12,7 % (v/v)
Pression de vapeur:	43 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative:	2,07 (20 °C)
Densité et/ou densité relative	
Densité:	0,786 g/cm³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	soluble (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	0,05 (20 °C)
Température d'auto-inflammabilité:	425 °C (DIN 51794)
Température de décomposition:	non applicable
Viscosité	
Viscosité, cinématique:	aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	2,2 mPa*s (20 °C)
Caractéristiques des particules:	ne s'applique pas aux liquides

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation:	aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	non applicable
Densité apparente:	aucune donnée disponible
Indice de réfraction:	0,3852 (589 nm; 20 °C)
Constante de dissociation:	aucune donnée disponible
Tension de surface:	aucune donnée disponible
Constante de Henry:	aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau est non réactif dans des conditions normales.
 Risque d'inflammation si chauffé.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec:

Agent oxydant, fort.

10.4 Conditions à éviter

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer par la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles:

Articles en caoutchouc

Articles en plastique

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets aigus

Toxicité orale aiguë:

LD50: > 5045 mg/kg - Rat - (RTECS)

LDLo: > 3570 mg/kg - Human - (RTECS)

Toxicité dermique aiguë:

LD50: > 12800 mg/kg - Lapin - (RTECS)

Toxicité inhalatrice aiguë:

LC50: 72600 mg/m³ - Rat - (Japan GHS Basis for Classification Data)

Effet irritant et caustique:

Irritation primaire de la peau:

non applicable

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation des voix respiratoires:

non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En cas de contact avec la peau: non sensibilisant

En cas d'inhalation: non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non applicable

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Cancérogénicité**

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Danger par aspiration

non applicable

Autres effets nocifs

aucune donnée disponible

Indications diverses

aucune donnée disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité pour les poissons:**

LC50: 4200 - 11100 mg/l (96 h) - Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (*Pimephales promelas*), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ. of Wisconsin-Superior, Superior, WI :414

Toxicité pour la daphnia:

LC50: 1400 mg/l (48 h) - Blackman, R.A.A. 1974. Toxicity of Oil-Sinking Agents. Mar.Pollut.Bull. 5:116-118

Toxicité pour les algues:

EC10: 1800 mg/l (7 d) - ECHA

Toxicité bactérielle:

aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau: 0,05 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol:

aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbateur endocrinien vis-à-vis de l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit: 070104

Élimination appropriée / Emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

Législation européenne sur la gestion des déchets
Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Législation nationale sur la gestion des déchets

Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets

Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets (Art. L541-1 à L541-50)

Décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets (Art. D.541-1 et suivants)

Décision n° 2014/955/UE du 18 décembre 2014

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	1219
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	ISOPROPANOL
14.3	Classe(s) de danger pour le transport:	3
	Code de classification:	F1
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	Danger n° (code Kemler):	33
	code de restriction en tunnel:	D/E
	(Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie D s'il s'agit de transport en masses volumineuses ou en citernes. Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie E)	

Transport maritime (IMDG)

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	1219
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	ISOPROPANOL
14.3	Classe(s) de danger pour le transport:	3
	Code de classification:	
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Non
	Polluant marin:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	Groupe de ségrégation:	-
	Numéro EmS	F-E S-D
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	négligeable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification:	1219
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	ISOPROPANOL
14.3	Classe(s) de danger pour le transport:	3
	Code de classification:	
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Directives nationales

aucune donnée disponible

Information sur les législations nationales :

Code de la sécurité sociale Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n°

- non applicable

Classe risque aquatique:

aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

LTV - Valeur limite

STV - Valeur courte durée

VLE - Valeur limite d'exposition

VLEP CT - Valeur limite d'exposition courte terme

VLEP8h - Valeur limite d'exposition 8 heures

VME - Valeur moyenne d'exposition

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)

CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures

DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)

DNEL - Derived No Effect Level

Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)

IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

KOSHA - Korea Occupational Safety and Health Agency

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA - Occupational Safety & Health Administration

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PNEC - Predicted No Effect Concentration

RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

SVHC - Substances of Very High Concern

vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

Indications de stage professionnel: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des informations disponibles au public telles que les informations TOXNET, le dossier de la substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du programme national de toxicologie des États-Unis, l'agence américaine pour les substances toxiques et les maladies. Control (ATSDR), site internet PubChem et FDS de nos fabricants de matières premières.

Informations complémentaires

Indications de changement Scénario d'exposition

Si vous avez besoin d'une explication du changement, contactez le fournisseur (SDS@avantorsciences.com).

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Scénario d'exposition

Table des matières

Article	Aperçu des scénarios d'exposition	Catégorie de produits [PC]	Secteurs d'utilisation [SU]	Catégories de processus [PROC]	Catégories d'articles [AC]	Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]
1	Utilisation industrielle: Utilisation de produit intermédiaire		SU8 SU9	PROC1 PROC15 PROC2 PROC3 PROC4 PROC8a PROC8b		ERC4 ERC6a
2	Utilisation industrielle: Utilisation en laboratoires			PROC10 PROC15		ERC2 ERC4
3	Usage professionnel: Utilisation en laboratoires			PROC10 PROC15		ERC8a

1. Court titre du scénario d'exposition: ES 1: Utilisation industrielle: Utilisation de produit intermédiaire

Secteur(s) d'utilisation	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus [PROC]	PROC1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Catégorie de produits [PC]	
Catégories d'articles [AC]	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6a: Utilisation d'un intermédiaire

1.1. ES 1: Utilisation industrielle: Utilisation de produit intermédiaire

Scénario contribuant Environnement

ERC4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a: Utilisation d'un intermédiaire

Scénario contribuant Salarié

PROC1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

1.2. Conditions d'utilisation qui ont un effet sur l'exposition

1.2.1. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maîtriser l'exposition de l'environnement.: ERC4

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation) Quantité quotidienne par site: Montant annuel par site:
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris) Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

1.2.2. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maîtriser l'exposition de l'environnement.: ERC6a

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation) Quantité quotidienne par site: Montant annuel par site:
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris) Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

1.2.3. Scénario favorable à prendre en compte pour maîtriser l'exposition des travailleurs:

Propriétés du produit État physique: liquide Comprend des concentrations jusqu'à: 100 %
Quantité utilisée (ou contenue dans les produits), fréquence et durée d'utilisation/exposition Comprend l'application jusqu'à: Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures Fréquence d'usage: /
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Informations complémentaires concernant les mesures spéciales de gestion des risques : voir chaque catégorie de processus (PROC).
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur Informations complémentaires concernant les mesures spéciales de gestion des risques : voir chaque catégorie de processus (PROC).

Scénario contribuant Salarié	Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.
Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)	Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)	Manipuler sous extracteur de fumée ou ventilation. Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure).
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC2)	Manipuler une substance en système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 renouvellements d'air par heure). S'assurer que les échantillons sont obtenus sous confinement ou sous ventilation par extraction. Stocker la substance dans un système fermé. Éviter l'échantillonnage par immersion.
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)	Manipuler une substance en système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 renouvellements d'air par heure). S'assurer que les échantillons sont obtenus sous confinement ou sous ventilation par extraction.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition (PROC4)	Manipuler une substance en système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (5 à 15 renouvellements d'air par heure). S'assurer que les échantillons sont obtenus sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées (PROC8a)	Aspiration locale Efficacité (de la mesure) : 80 %. Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. Éliminer immédiatement les quantités renversées. Vider les systèmes avant ouverture et entretien de l'équipement. Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures.
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées (PROC8b)	Éviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure. Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Environnement: ERC4

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau		non applicable
Air		non applicable
Terre		non applicable

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		
sédiment d'eau douce		
eau de mer		
sédiment marin		
Station d'épuration		
Sol agricole		
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation		
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale		

1.3.2. Environnement: ERC6a

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau		non applicable

Air		non applicable
Terre		non applicable

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		
sédiment d'eau douce		
eau de mer		
sédiment marin		
Station d'épuration		
Sol agricole		
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation		
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale		

1.3.3. Employés Estimation de l'exposition: PROC1

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	0.01 ppm	0.00
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	0.34 mg/kg/d	0.00
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.4. Employés Estimation de l'exposition: PROC15

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets	10 ppm	0.05

systémiques		
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	0.34 mg/kg/d	0.00
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.5. Employés Estimation de l'exposition: PROC2

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	10 ppm	0.05
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	1.37 mg/kg/d	0.00
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.6. Employés Estimation de l'exposition: PROC3

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	25 ppm	0.12
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	

Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	0.34 mg/kg/d	0.00
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.7. Employés Estimation de l'exposition: PROC4

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	20 ppm	0.10
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	6.86 mg/kg/d	0.01
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.8. Employés Estimation de l'exposition: PROC8a

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	50 ppm	0.25
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	13.71 mg/kg/d	0.02
Aigu - dermique, effets locaux	/	

Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.9. Employés Estimation de l'exposition: PROC8b

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	150 ppm	0.74
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	6.86 mg/kg/d	0.01
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.4. Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

ECHA link: <https://echa.europa.eu/regulations/reach/downstream-users>

:

<https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment>

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet.

<http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Guidances-and-Tools1/>

2. Court titre du scénario d'exposition: ES 2: Utilisation industrielle: Utilisation en laboratoires

Secteur(s) d'utilisation	
Catégories de processus [PROC]	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de produits [PC]	
Catégories d'articles [AC]	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2: Formulation dans un mélange ERC4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

2.1. ES 2: Utilisation industrielle: Utilisation en laboratoires

Scénario contribuant Environnement

ERC2: Formulation dans un mélange

ERC4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Scénario contribuant Salarié

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2.2. Conditions d'utilisation qui ont un effet sur l'exposition

2.2.1. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maîtriser l'exposition de l'environnement.: ERC2

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation) Quantité quotidienne par site: Montant annuel par site:
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris) Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.
--

2.2.2. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maîtriser l'exposition de l'environnement.: ERC4

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation) Quantité quotidienne par site: Montant annuel par site:
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris) Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

2.2.3. Scénario favorable à prendre en compte pour maîtriser l'exposition des travailleurs:

Propriétés du produit État physique: liquide Comprend des concentrations jusqu'à: 100 %
Quantité utilisée (ou contenue dans les produits), fréquence et durée d'utilisation/exposition Comprend l'application jusqu'à: Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures Fréquence d'usage: /
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Informations complémentaires concernant les mesures spéciales de gestion des risques : voir chaque catégorie de processus (PROC).
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur Informations complémentaires concernant les mesures spéciales de gestion des risques : voir chaque catégorie de processus (PROC).

Scénario contribuant Salarié	Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.
------------------------------	--

Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)	Éviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure. Utiliser un extracteur de fumée. Efficacité (de la mesure) : 97 %. Manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)	Éviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures. Aspiration locale. Efficacité (de la mesure) : 97 %. Utiliser un extracteur de fumée. Manipuler une substance en système fermé. Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Environnement: ERC2

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau		non applicable
Air		non applicable
Terre		non applicable

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		
sédiment d'eau douce		
eau de mer		
sédiment marin		
Station d'épuration		
Sol agricole		
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation		
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale		

2.3.2. Environnement: ERC4

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau		non applicable
Air		non applicable
Terre		non applicable

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		
sédiment d'eau douce		
eau de mer		
sédiment marin		
Station d'épuration		
Sol agricole		
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation		
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale		

2.3.3. Employés Estimation de l'exposition: PROC10

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	25 ppm	0.12
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	27.43 mg/kg/d	0.03
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

2.3.4. Employés Estimation de l'exposition: PROC15

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	10 ppm	0.05
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	

Long terme - dermique, effets systémiques	0.34 mg/kg/d	0.00
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

2.4. Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

ECHA link: <https://echa.europa.eu/regulations/reach/downstream-users>

:

<https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment>

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet.

<http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Guidances-and-Tools1/>

3. Court titre du scénario d'exposition: ES 3: Usage professionnel: Utilisation en laboratoires

Secteur(s) d'utilisation	
Catégories de processus [PROC]	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de produits [PC]	
Catégories d'articles [AC]	

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
---	--

3.1. ES 3: Usage professionnel: Utilisation en laboratoires

Scénario contribuant Environnement

ERC8a: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Scénario contribuant Salarié

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

3.2. Conditions d'utilisation qui ont un effet sur l'exposition

3.2.1. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maîtriser l'exposition de l'environnement.: ERC8a

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation) Quantité quotidienne par site: Montant annuel par site:
Conditions et mesures techniques et organisationnelles Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris) Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

3.2.2. Scénario favorable à prendre en compte pour maîtriser l'exposition des travailleurs:

Propriétés du produit État physique: liquide Comprend des concentrations jusqu'à: 100 %
Quantité utilisée (ou contenue dans les produits), fréquence et durée d'utilisation/exposition Comprend l'application jusqu'à: Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures Fréquence d'usage: /
Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Informations complémentaires concernant les mesures spéciales de gestion des risques : voir chaque catégorie de processus (PROC).
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur Informations complémentaires concernant les mesures spéciales de gestion des risques : voir chaque catégorie de processus (PROC).

Scénario contribuant Salarié	Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.
Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)	Éviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure. Utiliser un extracteur de fumée. Efficacité (de la mesure) : 97 %. Manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)	Éviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures. Aspiration locale. Efficacité (de la mesure) : 97 %. Utiliser un extracteur de fumée. Manipuler une substance en système fermé. Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Environnement: ERC8a

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau		non applicable
Air		non applicable
Terre		non applicable

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		
sédiment d'eau douce		
eau de mer		
sédiment marin		
Station d'épuration		
Sol agricole		
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation		

Population générale exposée par l'environnement - par voie orale		
--	--	--

3.3.2. Employés Estimation de l'exposition: PROC10

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	25 ppm	0.12
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	27.43 mg/kg/d	0.03
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

3.3.3. Employés Estimation de l'exposition: PROC15

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme - inhalation, effets systémiques	10 ppm	0.05
Aigu - inhalation, effets systémiques	/	
Long terme - inhalation, effets locaux	/	
Aigu - inhalation, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets systémiques	0.34 mg/kg/d	0.00
Aigu - dermique, effets locaux	/	
Long terme - dermique, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

3.4. Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

ECHA link: <https://echa.europa.eu/regulations/reach/downstream-users>

:

<https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment>

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet.

<http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Guidances-and-Tools1/>